

3B NAUTIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : La Bréole Route de Boneisse
04 340 Ubaye-Serre-Ponçon
899 141 337 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2024
--

Le 30 octobre 2024,
à 18 heures,
La Bréole route de Boneisse, 04340 Ubaye-Serre-Ponçon.

Les associés de la société 3B NAUTIC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société.

Sont présents :

- M. Pierre-Louis BUFFARD, propriétaire de 100 parts
- Mme. Brigitte BEURNIER, propriétaire de 100 parts
- M. Olivier BEURNIER, propriétaire de 85 parts
- La SAS CT INVESTISSEMENTS, représenté par Mme Céline SPITHAKIS en sa qualité de présidente, propriétaire de 15 parts.

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels, la totalité des parts sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M. Olivier BEURNIER, en sa qualité de gérant de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION : CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS A

LA MOITIE DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée, délibérant par application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024 approuvés par la décision qui s'est tenue préalablement aux présentes, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital, décide à l'unanimité des associés de ne pas prononcer la dissolution de la société à partir de ce jour et que celle-ci continuera son exploitation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITÉS

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

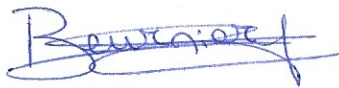
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Signatures des associés :

M. Pierre-Louis BUFFARD



Mme. Brigitte BEURNIER



M. Olivier BEURNIER



SAS CT INVESTISSEMENTS

représentée par Mme Céline SPITHAKIS

